

Modalités de réadhésion : Association

Les avantages

- La M&R reconnaît officiellement ses membres.
- La M&R met à leur disposition des services spécialisés :
 - une assurance nationale fédérale couvrant TOUS les risques liés aux activités médiévales et Renaissance,
 - assistance juridique, sociale, comptable et fiscale,
 - aide à la création, à la gestion, etc... des associations,
 - base de données documentaires sourcées.
- La M&R garantit un niveau de qualité et de sécurité optimal pour ses membres et les organisateurs.
- La M&R servira de passerelle entre ses membres et d'autres associations souhaitant organiser des rencontres et/ou des ateliers ludiques (danse, musique, activités de la vie quotidienne).
- La M&R organisera des tournois fédéraux et permettra à ses membres compétiteurs d'accéder aux classements nationaux.

Les conditions

- L'association doit être régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901 et le décret du 16 Août 1901 ou de droit local d'Alsace et de Moselle.
- Elle doit être à caractère non-professionnelle.
- Elle doit présenter des activités d'évocation ou de reconstitution médiévales et/ou Renaissance.

La cotisation

- Cotisation annuelle, valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 ou du 1^{er} Septembre 2014 au 31 Août 2015, comprenant l'affiliation à la M&R, ainsi que l'assurance fédérale et les frais de gestion :
 - membre civil = 3,00 € × nombre de membres
 - membre combattant = 6,00 € × nombre de membres
 - membre cavalier = 25,00 € × nombre de membres
 - forfait association de 1 à 20 membres = 10,00 €
 - forfait association de 21 à 40 membres = 20,00 €
 - forfait association au-delà de 40 membres = 30,00 €

Le dossier

Pour renouveler son adhésion, il vous faut retourner à Fédération Française Médiévale & Renaissance – Chez Mme MOURAREAU – Résidence Dell'Arte – 12 avenue Général de Gaulle – 06500 MENTON :

- Le tableau nominatif de chaque membre de l'association, précisant leurs noms, prénoms, pseudonymes, années de naissance et qualités (civil, combattant, cavalier, compétiteur).
- 1 photo «identité» civile individuelle pour chaque nouveau membre.
- 1 photo de la compagnie en tenue historique.
- Le règlement de la cotisation, à l'ordre de la Fédération Française Médiévale & Renaissance.
- Les dossiers doivent être adressés dans le courant du mois de janvier. Tout dossier incomplet ou mal renseigné sera refusé.

Les licences et les attestations d'assurance de la MAIF ne seront adressées qu'après réception du dossier complet de réadhésion, accompagné du chèque de cotisation.

Fédération Française Médiévale & Renaissance
2 rue de la République - 30220 AIGUES-MORTES - Tél : 06.18.95.15.62
medievale-rennaissance@federation-francaise-medievale-et-rennaissance.fr - www.federation-francaise-medievale-et-rennaissance.fr
Association Loi 1901 n° W302008501 – Marque déposée : INPI 4048354 – APE 9499Z – SIRET 533 949 129 00019
Document M&R - Édition du 08/12/13 - Adhérent

